



Burtigny, le 8 septembre 2020

Municipalité de Burtigny

PREAVIS MUNICIPAL No 02/2020

Rapport de gestion – Exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 01/2020.

Le présent rapport relate les faits marquants de l'année 2019.

1. Administration Générale

1.1 Résumé

Outre la gestion courante des affaires communales, le dossier : PA « Village » est toujours en cours de finalisation. Le 8 octobre 2019, le Conseil général a levé toutes les oppositions. Les Conseillers ont déposé deux amendements au préavis. Le dossier modifié a été renvoyé au Canton. Les modifications relatives à ces deux amendements feront l'objet d'une mise à l'enquête début 2020.

Madame Katherina Repond, Secrétaire municipale et Préposée au contrôle de l'habitant à 60 %, ne travaille plus pour la commune depuis le 19 août 2019.

Madame Béatrice Wanner a assuré le secrétariat ad interim d'août à novembre.

Madame Marianne Bardel a garanti l'ouverture du guichet du contrôle de l'habitant de fin août à fin novembre. Elle a également assuré la formation de la nouvelle Préposée au contrôle de l'habitant, Madame Roseline Apicella.

Madame Roseline Apicella a été engagée le 28 novembre 2019 comme Secrétaire municipale et Préposée au contrôle de l'habitant à 50 %.

Monsieur Dimitri Jolidon a été engagé comme employé communal à 70 % depuis le 1^{er} septembre 2019.

Madame Béatrice Wanner, boursière à 20 % depuis 2015, a démissionné de son poste au 30 novembre 2019. Elle a néanmoins assuré le bouclage de l'exercice 2019.

La municipalité a déposé 6 préavis au Conseil Général. Tous ont été acceptés, dont un avec deux amendements.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par Madame Monya Jaccard depuis le 1^{er} juillet 2019 (elle se terminera le 30 juin 2020).

La Municipalité a tenu 32 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux ont investi des heures dans diverses associations, commissions et comités de direction.

1.2 Organisation

Valérie Jeanrenaud	Monya Jaccard	Oswald Schnyder	Pierre Hauser	Sébastien Cottier
Administration générale * Région de Nyon Culture Finances Forêts Urbanisme Constructions * Présidente du Conseil intercommunal Région de Nyon	Bâtiments * Écoles Éclairage public Jeunesse Social Santé publique * Représentante de la commune au CODIR de l'AISE	Constructions Tourisme Urbanisme Routes	Déchets Domaines * Défense incendie Espaces verts Voirie * Représentant de la commune au CODIR du SDIS	Eaux PCI Police Eglise Cimetière

1.3 Personnel communal & mandataires

La municipalité remercie chaleureusement Mme Béatrice Wanner au service de la commune à 20%, pour la bonne gestion de la bourse communale, ses compétences professionnelles et ses conseils financiers toujours pertinents.

La municipalité souhaite la bienvenue au nouvel employé communal, Monsieur Dimitri Jolidon.

La municipalité remercie chaleureusement ses mandataires pour leur collaboration et leur contribution au bon fonctionnement de la commune.

Entreprise Sylvain et Daniel Hofer
(du 1^{er} janvier au 31 août)

Pilier public
Location de la salle communale
Déneigement du village
Divers travaux ponctuels

M. Christian Kempf
(du 1^{er} avril au 31 août)

Décoration florale du village et des fontaines

Entreprise JDS, Etoy
(du 1^{er} janvier au 31 août)

Déchèterie (du 1^{er} janvier au 31 août)
Nettoyage des bords de routes, des regards,
des fontaines et du village en général

Entretien du cimetière et des espaces
verts (du 1^{er} janvier au 31 août)
Divers travaux ponctuels

M. Alain Feignoux

Entretien des chemins forestiers
Soins culturaux en forêt

Mme Edite Gonzalves

Entretien des bâtiments communaux et de la salle
communale. Mme Gonzalves a quitté la commune au 30
novembre. Elle a été remplacée par la société CTA Services SA
de Gland.

La municipalité remercie l'entreprise Daniel Tüscher qui assure depuis quelques années déjà le déneigement des routes communales.

1.4 Service des Archives

La gestion des archives est assurée par Mme Marlyse Cavin.

La municipalité la remercie sincèrement pour la qualité de son travail d'archivage. Une grande partie des archives est maintenant classée et disponible pour des recherches ciblées.

Les archives sont conservées dans un local dédié, dans le bâtiment de l'administration communale au 1^{er} étage.

1.5 Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Dériaz, le 16 janvier 2020.

Pour marquer le départ à la retraite de Monsieur le Préfet, au 31 mai 2020, la municipalité a organisé un repas à l'Auberge.

1.6 Délégations de compétence du Conseil général à la municipalité

La municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2019, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Soutien des activités communales

Conformément à ce qui avait été prévu au budget, la municipalité a soutenu financièrement les activités suivantes :

- Fête du 1^{er} août (repas organisé par la municipalité et l'Amicale des pompiers)
- Bibliothèque communale (organisé par le Gabu intergénération)
- Goûters Villajoie (organisé par le Gabu intergénération)

- Bonhomme hiver (organisé par le Gabu intergénération)
- Le brunch (organisé par le Gabu intergénération)
- Rallye (organisé par le Gabu intergénération)
- Fenêtres de l'Avent (organisé par Mme Monya Jaccard)
- Le Jumelage Burtigny-Pinay (organisé par le Gabu)
- Soirée raclette (organisée par le Gabu)
- Repas des aînés (organisé par le Gabu)
- Sortie des aînés à Chambéry
- Première brûlée des sapins
- Création de « L'espace des naissances » dans la forêt et plantations de chênes pour les enfants nés entre 2016 et 2019

La municipalité remercie vivement le Gabu (Françoise Guntern et Olga Tüscher), le Gabu intergénération (Christelle Soulard et Anne-Claude Rudig), l'Amicale des pompiers, et toutes les personnes impliquées dans les activités qui sont organisées afin de promouvoir la vie dans la commune.

Françoise Guntern et Olga Tüscher ont annoncé leur démission à fin 2020, lors du Conseil général de décembre 2019.

1.8 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu trois séances durant l'année 2019 sous la présidence de M. Patrick Rosselet.

Le Conseil s'est prononcé sur 6 préavis municipaux :

- 01/2019 : Demande d'un crédit de CHF 81'700.- destiné à financer l'étude de recaptage de la source En Lotaffon située sur les parcelles n° 151 et 152 de Marchissy, propriétés de la commune de Burtigny.
- 02/ 2019 : Comptes 2018.
- 03/2019 : : Arrêté d'imposition 2020.
- 04/ 2019 : Rapport de gestion sur l'exercice 2018.
- 05/2019 : Adoption du Plan d'Affectation « Village » et des dispositions règlementaires du RPGA y relatives.
- 06 /2019: Budget 2020.

Tous ces préavis ont été acceptés. Le préavis 05/2019 a été accepté avec deux amendements.

La municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

1.9 Région de Nyon

La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages. Elle représente l'avantage des idées communes.

La Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les communes du district de Nyon. Elle coordonne la planification intercommunale et des projets d'intérêt régional autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projet, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches, y compris au moyen d'outils de monitoring. Elle conduit également elle-même certains projets d'intérêt régional. Elle a la particularité de permettre de lever des fonds tiers, notamment via son dispositif d'investissement solidaire.

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, où siègent plus d'une centaine de délégués issus des 41 communes membres. Ils élisent tous les 5 ans le Comité de direction, composé de 9 membres qui dirigent l'association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du Secrétariat régional qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

Organe délibérant de la Région de Nyon, le Conseil intercommunal (CI) est composé d'un ou de plusieurs délégués (aussi appelés « conseillers intercommunaux ») par commune, désigné(s) pour la durée de la législature. Chaque commune membre dispose d'une voix par 1000 habitants ou par fraction de 1000 habitants. Ses principales attributions sont:

- Election du Comité de direction ainsi que du président de celui-ci
- Adoption du budget et des comptes annuels
- Autorisation des crédits extrabudgétaires
- Décision de l'admission de nouvelles communes
- Nomination des commissions ad hoc

Le Conseil intercommunal se réunit plusieurs fois par an. Au cours des séances, il étudie les préavis qui lui sont soumis par le Comité de direction. Il débat également les postulats, motions et interpellations déposés par les conseillers intercommunaux.

La participation financière de la commune de Burtigny aux activités de Région de Nyon a été de CHF 7'820.-, soit CHF 20.- par habitant. En outre, un montant DISREN (Dispositif d'Investissements Solidaire de la Région) de CHF 6'558.- a été provisionné pour 2019.

La participation cercle(s) de solidarité (maximum 0.90 pt) se monte à 6'558.- (0.43 pt).

Le Conseil intercommunal s'est prononcé favorablement sur les préavis suivant :

- Préavis DISREN N°40-2019 – Etat financier du Fonds TP régional
- Préavis N°41-2019 – Contribution de CHF 108'000.- sur le fonds TP pour la sécurisation des deux arrêts de bus de la route des Vignerons à Perroy
- Préavis DISREN 39-2019 « Soutien à la réalisation de la nouvelle Usine à Gaz de CHF 578'389.- »
- Préavis DISREN 42-2019 « Maison des vins de la Côte »
- Préavis DISREN 43-2019 « Demande de crédit de CHF 204'383.- pour la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy »
- Préavis n° 45-2019 « Comptes 2018 »
- Rapport de Gestion 2018
- Préavis n° 46-2019 «Participation de CHF 67'000.- du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021»
- Préavis n° 47-2019 «Mesures de promotion de la mobilité»
- Préavis n° 44-2019 « Reconduction du DISREN pour la période 2020 – 2025 »
- Préavis n° 49 - 2019 « Demande de crédit de CHF 32'000.- pour la requalification de la RDU 1ère étape Eysins »
- Préavis n° 52-2019 « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district »

- Préavis n° 48-2019 « Budget 2020 »
- Préavis n° 50 - 2019 « Soutien de CHF 200'000.- à Vision du Réel pour la période 2020 – 2023 »

Les délégués au Conseil Intercommunal (CI) pour la commune de Burtigny sont :

- Valérie Jeanrenaud (DM - Déléguée municipale)
- Monya Jaccard (DM - Déléguée municipale suppléante)
- Muriel Rosselet (DC - Déléguée du Conseil général)
- Maud Feignoux (DC – Déléguée suppléante du Conseil général)

Madame Valérie Jeanrenaud a été réélue à la présidence du Conseil intercommunal (CI) du 20 juin 2019, pour une année. Madame Katherina Repond a démissionné de sa fonction de Secrétaire du CI, le 26 septembre. Elle a été remplacée par Monsieur Andres Zähringer.

1.10 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon (47 communes) se sont rencontrées à 3 reprises en 2019.

1.11 BurtyFit

Durant le mois de février 2019, il a été installé une petite salle de sport dans l'ancienne salle d'école pour un montant de CHF 2'467.16. Celle-ci comprend : un tapis de course, un rameur, un vélo, un elliptique, un appareil de musculation et un banc pour les abdominaux.

BurtyFit est en activité depuis le mois de mars 2019. Au 31 décembre 2019, on compte 16 utilisateurs-abonnés et un encaissement de CHF 4'130.00.

2. Finances

Le bouclage des finances communales pour l'année 2019 a montré un résultat positif malgré une baisse des impôts, de CHF 177'000.-, sur le revenu des personnes physiques et sur l'impôt sur la fortune et le bénéfice. Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions) d'un montant de CHF 193'000.- sont venus équilibrer positivement les comptes.

Les comptes 2019 présentent un bénéfice de CHF 9'505.51 pour un excédent de charges budgété à CHF 29'415.-.

2.1 Taux d'imposition 2019

Le taux d'imposition fixé par le conseil général pour l'année 2019 est de 80 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2019	2018	2017
Valeur en CHF	11'093.00	15'321.00	10'529.00

La valeur du point d'impôt correspond au total des rendements d'impôts réguliers divisé par le taux d'impôt de la Commune tel que pris en compte dans les calculs de la péréquation réalisés par le Canton de Vaud. Cette valeur donne un indicateur de la force fiscale de la Commune.

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2019	2018	2017
Valeur en CHF	28.44	39.18	29.17

La valeur du point d'impôt par habitant est la valeur du point d'impôt telle que présentée précédemment divisée par le nombre d'habitants en fin d'année. Elle permet de donner une indication de la capacité financière par habitant.

2.4 Marge brute d'autofinancement

	2019	2018	2017
Valeur en CHF	412'113	553'787	314'260

On peut comparer la marge brute d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

2.5 Endettement par habitant

	2019	2018	2017
Valeur en CHF	5'928.60	6'794.99	6'714.74

2.6 Emprunt 2019

Aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2019. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

Un emprunt de 550'000.- auprès de Postfinance est venu à échéance le 5 mai 2019. Il a été renouvelé au taux de 1,09% jusqu'en 2034. L'ancien taux se montait à 2,76%.

2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant total de CHF 171'276,26 qui comprend des défalcatons et remises d'impôts pour CHF 35'094.21.

Il n'y a pas eu d'amortissement extraordinaire.

3. Travaux

3.1 Urbanisme – Constructions

Mises à l'enquête : pour l'année 2019, la Municipalité a étudié cinq dossiers de mise à l'enquête avec le soutien du Bureau Alpha Studio qui assiste la municipalité dans ce domaine. Cinq permis de construire ont été délivrés et un permis pour une installation solaire.

3.2 PA-Village

Le dossier PA-Village a été soumis au Conseil général le 8 octobre 2019. Deux amendements ont été votés et acceptés par les Conseillers. Le dossier a été envoyé, en novembre, au Service du Développement Territorial (SDT) du canton de Vaud pour préavis sur ces modifications.

3.3 Ordures ménagères et Déchèterie

La mise en place d'un compacteur s'est avérée une bonne solution. Il permet aux habitants de déposer leurs sacs taxés deux fois par semaine.

3.4 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activités ayant eu lieu :

- Visites tout public et gratuite de l'usine d'incinération TRIDEL, mars et novembre 2019
- Comptes et Rapport d'activités 2018 du Conseil d'administration
- Deux séances d'informations aux communes avec présentation des documents d'appels d'offres-types pour les prestations de ramassage et de transport de déchets urbains.

Le représentant de la commune de Burtigny est Monsieur Pierre Hauser.

4. Instruction publique et cultes

4.1 Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association Intercommunale d'accueil de jour des enfants et regroupe 16 communes. Sa mission est de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants. Cette loi a pour objectif d'augmenter les places de garde dans la région et de permettre, notamment de conjuguer la responsabilité éducative des parents avec leur insertion dans l'activité professionnelle, tout en garantissant la qualité de l'accueil de jour, ainsi que son accessibilité financière et géographique.

Elle assure un rôle de coordinateur entre les structures, les communes et les entreprises affiliées et fait également le lien entre les parents et les structures.

L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour pour toutes les communes du réseau. Quelque 100 Accueilantes en Milieu Familial (AMF) font partie du réseau et accueillent des nourrissons, des « trotteurs » et des enfants en âge de scolarité.

Trois types d'accueil sont proposés :

- L'accueil collectif préscolaire (nurseries et garderies) 2 mois - 5ans
- L'accueil collectif parascolaire (UAPE) 5-12ans
- L'accueil familial de jour (AFJ) 2 mois-12ans

Pour des situations particulières, l'inter-réseaux vient compléter cette offre.

Activités principales 2019 :

- Audit du contrôle cantonal des finances conclu par un rapport positif
- Renouvellement de la reconnaissance de la FAJE jusqu'au 31 décembre 2024
- le RAT a fêté ses 10 ans

Le Conseil intercommunal s'est prononcé favorablement sur les préavis suivant :

- **Préavis 01/2019 : Rapport de gestion et des finances 2018**
- **Préavis 02/2019 : Plan de développement 2020-2025**
- **Préavis 03/2019 : Budget 2020.**

4.2 Association intercommunale de l'AISE

L'AISE, Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade est composée de dix Communes : Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Longirod, Marchissy, Le Vaud, Saint-George et Vich. Cette Association intercommunale, dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif, fonctionne comme une Commune.

Elle a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à charge des Communes pour les degrés primaires et secondaires des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées. L'AISE se charge également de la mise à disposition, de la gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignement. Elle gère les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cours facultatifs, la prévention, la cantine et l'espace pique-nique du secondaire ainsi que la facturation pour tous les restaurants scolaires.

Le Conseil Intercommunal (CI) fonctionne comme le Conseil Communal ou le Conseil Général d'une Commune.

Attributions:

- Contrôler la gestion.
- Adopter le budget et les comptes annuels.
- Décider des dépenses extrabudgétaires.
- Autoriser tout emprunt. Le plafond des emprunts d'investissement étant fixé à CHF 15 millions sous la forme d'un cautionnement dont la quote-part sera déterminée par l'article 29 entre les Communes signataires.
- Décider la construction, la démolition ou la reconstruction d'immeuble(s) appartenant(s) à l'AISE.

Attributions du Comité de Direction de l'AISE (CoDir) :

- Élaborer le budget annuel.
- Présenter les comptes.
- Exécuter les décisions prises par le Conseil Intercommunal.
- Entreprendre les démarches auprès des Communes en vue d'obtenir la rénovation, la transformation ou la construction de locaux scolaires.
- Adopter le plan des transports scolaires des établissements.

Mme Monya Jaccard représente la commune de Burtigny au CoDir.

Au 31.12.2019, le Comité de Direction a été au service de 1'225 élèves contre 1'200 au 1^{er} janvier 2019 dont la répartition est la suivante :

	Primaire 1P à 8P	Secondaire 9S à 11S	Total
Burtigny	35	14	49
communes AISE (total)	830	395	1'225

Durant l'année 2019, le CoDir de l'AISE s'est réuni à 19 reprises pour traiter des affaires courantes de la problématique scolaire de nos 10 villages.

Les délégués au Conseil Intercommunal (CI) pour la commune de Burtigny sont :

- M. Oswald Schnyder (DM - Délégué municipal)
- M. Michel Jeanrenaud (DC - Délégué du Conseil général et membre de la commission de gestion et des finances)

Le Conseil intercommunal s'est prononcé favorablement sur les préavis suivant :

- Préavis 02/2019 - Comptes 2018
- Préavis 03/2019 - Rapport de gestion 2018
- Préavis 04/2019 - Achat de mobilier (pour la rentrée scolaire 2019, soit env. CHF 140'000.- qui correspond principalement au changement de plus de 400 chaises)
- Préavis 05/2019 - Installation de 7 écrans interactifs dans le Collège de l'Esplanade pour les cours de langue.
- Préavis 06/2019 - Modification de l'indice de référence pour le calcul du taux d'intérêts variable sur les bâtiments primaires pour le bouclage des comptes 2019 (taux de référence variable des loyers de la Confédération au 31 décembre au lieu du taux de 3,25% appliqué durant près de 10 ans)
- Préavis 07/2019 - Budget 2020
- Approbation du rapport d'activités 2018 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.

5. Police

5.1 Préposé RLVCR

Le 5 novembre 2019, M. Sébastien Cottier, municipal en charge de la Police, a suivi avec succès la formation de « Préposé RLVCR » (Règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation

routière), qui l'habilite dès ce jour à constater et dénoncer à l'autorité communale les infractions relevant de ses compétences (art. 12a LVCR, 20 RLVCR).

5.2 Contrôles de vitesse

En 2019, quatre contrôles de vitesse ont été fait par la gendarmerie cantonale sur le territoire de Burtigny. Sur un total de 1368 véhicules contrôlés, 7 étaient en excès de vitesse.

5.3 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.2019

	2019	2018	2017
Population	390	391	361

- Mutations

	2019	2018	2017
Arrivées/Départs	15/19	69/73	131/107
Naissances	2	5	8
Décès	1	1	2

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2019

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

Les conditions d'octroi de la nationalité sont plus difficiles qu'auparavant.
Une demande de naturalisation a été déposée à fin 2019.

5.4 SDIS Gland-Serine (Service de défense incendie et secours)

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Gland-Serine est issu de la fusion des SDI Gland-Région et SDIS La Serine, regroupant les communes de Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Gland et Vich. Le rayon d'action couvre une population de plus de 16'000 habitants pour une surface de 4712 ha. Opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2014, il est composé uniquement de volontaires qui interviennent tout au long de l'année 24h/24h pour les urgences suivantes :

- Feu
- Inondation
- Pollution
- Sauvetage

Le SDIS Gland-Serine travaille également en étroite collaboration avec les SDIS voisins et avec le Centre de Renfort SDIS Nyon-Dôle qui fournit en cas de besoin un appui en sapeurs, spécialistes et matériel lourd.

En 2019, M. Pierre Hauser, représentant de la commune de Burtigny a été nommé au CODIR et M. Sébastien Cottier comme délégué municipal.

Florian Hauser est délégué du Conseil général.

5.5 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

L'organisation de protection civile (ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 888 hommes répartis dans 6 compagnies.

En 2019, 5'300 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Quelques 1'500 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 31 jours d'engagement en situation d'urgence alors que 3'769 jours ont été effectués pour les cours de répétition.

Préavis 2019

En 2019, trois préavis ont été soumis au vote :

Préavis n°1– 2019 : Comptes de l'exercice 2018. Le Conseil intercommunal de l'ORPC décide d'accepter les comptes 2018 à une grande majorité moins une abstention.

Rapport de gestion 2018 : Le Conseil intercommunal de l'ORPC décide d'accepter le rapport de gestion 2018 à une grande majorité moins une abstention.

Préavis n°2 – 2019 : Budget 2020. Le Conseil intercommunal de l'ORPC décide d'accepter le budget 2020 par 78 OUI et 24 NON.

Radio Club

Historiquement, notre site de Prangins est une station de radio depuis 1928, date à laquelle la Société des Nations a créé la radio des nations. En 1935 la Confédération rachète la station à la SDN. La station devient le principal émetteur de longue portée pour divers services de la Confédération et pour d'autres organisations comme l'ONU et le HCR.

Suite au rachat du site par la protection civile, une volonté de mémoire et de sauvegarde s'est très vite mise en place. L'association a été créée afin de poursuivre une activité dans le domaine de la radio.

L'office fédéral de la communication, OFCOM, a octroyé une concession de club radio amateur.

Les buts de l'association sont les suivants :

- Exploiter et entretenir les antennes qui seront mise à disposition par la Protection Civile du District de Nyon.
- Mettre en service et exploiter une station radio, la maintenir opérationnelle pour les communications en cas de catastrophe (groupe ARES 'Amateur Radio Emergency Service').
- Apporter son expertise technique à l'ORPC de Nyon dans le domaine de la radio.
- Aider le service de la protection des biens culturels de la protection civile à valoriser les équipements radio et les archives historiques du site de Prangins (ex-Radio Suisse).
- Promouvoir la formation des futurs radioamateurs.

5.6 Test des sirènes

Le 6 février 2019 a eu lieu le test annuel des sirènes. L'installation de Burtigny a fonctionné selon les attentes.

6. En conclusion

La municipalité exprime ses vifs remerciements au Conseil Général et à son Bureau ainsi qu'aux collaborateurs pour leur engagement sans réserve en faveur de la commune de Burtigny.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal 02/2020;
ouï le rapport de la commission de gestion;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2019 tel que présenté ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2019.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Isabelle Despland

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : Mme Valérie Jeanrenaud